

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 18h30 à Charleval, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<b>Etaient présents :</b>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Houy,
	Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 46	Charleval	Mmes Dalissier, Masson, MM. Calais, Durand,
Votants : 47	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	Mmes Bellanger, Collemare,
	Flipou	M. Cousin,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	M. Bournisien,
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 6 mai 2026	Letteguives	Mme Collard,
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	Mme Canu,
	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
	Ménesqueville	M. Cahagne,
Délibération publiée	Perriers/Andelle	Mmes Bonay, Lebourg, MM. Defrance, Mazurier,
Le :	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne-Courteux, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	Mmes Le Breton-Palier, Rayer, Simon, MM. Chivot, Romet, Leménager, Vieux
	Rosay-sur-Lieure	Mme Chapelle,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	Mme Loison, M. Cosaque,
	Vandrimare	Mme Pluvinet-Delatre, M. Bézirard,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Pouvoir : M. Vieillard R. à M. Vieillard G.

**Administration générale : Désignation des membres de la commission thématique « Familles »**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu la délibération n°89\_2026 du conseil communautaire en date du 16 avril 2026 portant création des commissions thématiques suivantes : « Finances et affaires générales » ; « Attractivité » ; « Senior et santé » ; « Voirie et mobilité » ; « Patrimoine bâti et coopération avec les communes » ; « Urbanisme et environnement » ; « Cycle de l'eau » ; « Politique associative et sportive » ; « Familles » ;

Vu l'accord unanime des conseillers communautaires de procéder à l'élection des membres des commissions thématiques à la main levée ;

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,**

- désigne les membres suivants pour la commission thématique « Familles » :

Amfreville-les-Champs	GUERARD	Marjolaine	Lisors	BUFFARD	Françoise
Bacqueville	ENKIRCHE	David	Lorleau	CUFFEL	Stéphanie
Beauficel-en-Lyons	CARPENTIER	Cécile	Lyons-la-Forêt	BRADU	Jean-Michel
Bosquentin	EFFENBERGER	Catherine	Ménesqueville	HALLER	Dylan
Bourg-Beaudouin	BULARD	Deborah	Perriers-sur-Andelle	DUVALET	Marjorie
Charleval	DIBA	Bakhao	Perruel	TROTIN	Véronique
Douville-sur-Andelle	EXPOSITO	Johanna	Pont-Saint-Pierre	DUHO	Christelle
Fleury-la-Forêt	VARIN	Hélène	Radepont	DANAPPE	Isabelle
Fleury-sur-Andelle	PERNEL	Adrien	Renneville	MALHERBE	Aurélie
Flipou	LAMBANY	Coralie	Romilly-sur-Andelle	VIEUX	Frédéric
Houville-en-Vexin	SABY	Audrey	Rosay-sur-Lieure	PARMENTIER	Valérie
Le Tronquay	INGLIN	Tatiana	Touffreville	MALHAIRE	Sophie
Les Hogues	LEFEVRE	Nathalie	Val d'Orger	VINCENT	Mathieu
Letteguives	RETOUT	Alexandra	Vandrimare	PETIT	Claire
Lilly	ROBERT	Sandrine	Vascoëuil	FOUILLOUX	Guénaëlle

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Arthur DURAND



*Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.*

*La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.*